



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

EDF

Question écrite n° 97229

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la stratégie internationale d'EDF. Dans leur récent rapport sur ce sujet, les magistrats de la Cour des comptes préconisent de renforcer la lisibilité de la stratégie internationale ainsi que son pilotage, notamment en consacrant des réunions régulières, soit du conseil d'administration soit du comité de la stratégie, à une analyse des résultats. Il lui demande si l'État, en sa qualité d'actionnaire, compte insister pour que cette recommandation soit suivie d'effet.

Texte de la réponse

L'Etat a fixé au président-directeur général d'EDF, dans la lettre de mission qui lui a été adressée lors de sa nomination, des orientations méthodologiques et des objectifs de diversification clairs pour le développement international du groupe pour la période à venir. Cette demande a donné lieu, en octobre 2015, à la déclinaison de ces objectifs par la direction générale dans son projet stratégique CAP 2030. Le développement international d'EDF doit se faire en cohérence avec ses ressources financières et en prenant en compte les besoins de financement des activités françaises, ce qui s'est traduit par l'adoption par l'entreprise du principe de financement des investissements de développement par des arbitrages d'actifs, et non par endettement, ainsi que par le choix de ces investissements en fonction de critères de création de valeur exigeants. Dans ce cadre, un renforcement du suivi des résultats des activités internationales du groupe est nécessaire, notamment au travers de la mise en place d'une présentation des comptes donnant une meilleure vision de ces activités et permettant d'en évaluer la rentabilité pour l'entreprise et pour ses actionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97229

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6116

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8598